



# VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".

"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

bulletin mensuel de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTÉ (M.I.L.)  
N° 136 AOÛT 2000 - 20 F

ISSN 0989-3237

## L'ISLAM et la GUERRE (FIN)

par le Général (CR) Jean SALVAN

### L'ISLAM ET LES DROITS DE L'HOMME

Le droit et les coutumes de guerre sont des plus réduits. Pour Nawawi (*Minhadj*, III, pp. 261-264) : «*La loi défend de tuer dans la guerre contre les Infidèles : des mineurs, des aliénés, des femmes et des hermaphrodites... mais on peut tuer légalement : les moines, des mercenaires que les Infidèles ont pris à leur service, des vieillards, des personnes faibles, aveugles ou malades, même s'ils n'ont pris aucune part aux combats, ni donné des renseignements à l'ennemi. Quand on ne les tue pas à la guerre, il faut en tous cas les réduire à l'esclavage. Il est licite d'assiéger les forteresses, d'employer contre eux l'inondation, l'incendie ou les machines de guerre, et de les attaquer de nuit à l'improviste.*» Il est clair que les membres du GIA appliquaient le droit musulman en martyrisant des religieux en Algérie...

Le Coran institue une triple inégalité : l'inégalité entre homme et femme, croyant et incroyant, maître et esclave. «*Vous formez la meilleure communauté suscitée parmi les hommes ; vous ordonnez ce qui est convenable, vous interdisez ce qui est blâmable*» (sourate III, verset 110).

Quoi qu'en prétendent certains musulmans, le Coran prône la subordination de la femme à l'homme. Dans la sourate IV, verset 34: «*Les hommes sont les directeurs pour les femmes, à cause de l'excellence qu'entre eux Dieu accorde aux uns sur les autres, ainsi que de la dépense qu'ils font de leur bien... Et quant à celles dont vous craignez l'infidélité, exhortez-les, abandonnez-les dans leurs lits et bat-*

*tez-les.*» Au verset 12 de la même sourate, à propos de l'héritage : «*Voici ce que Dieu vous enjoint au sujet de vos enfants : au garçon, une part comme celle de deux filles.*»

Dans la législation saféite - la plus modérée des quatre écoles de droit musulman - «*le juif et le chrétien valent un tiers d'un musulman ; le pyrolâtre (zoroastrien), et même l'idolâtre, lorsqu'il a obtenu un sauf-conduit, en vaut un quinzième*».

Comme il est rappelé plus haut, le non-musulman ne peut ni diriger des musulmans, ni épouser une musulmane, ni témoigner en justice contre un musulman. Dans beaucoup de pays musulmans, le non-musulman ne peut pas posséder de terre ou d'entreprises. Il doit payer un impôt spécial, la «*gizia* ». Il lui est interdit de tenter de convertir des musulmans.

L'esclavage est admis par le Coran. Des règles très strictes sont imposées pour protéger l'esclave musulman et faciliter sa libération. L'esclavage des Arabes est proscrit par un Hâdith rapporté par Sarakhsi. En revanche, rien ne s'oppose à l'esclavage des non-musulmans. Et du VII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les trafiquants musulmans furent les spécialistes de la capture et de la vente d'esclaves, particulièrement en Afrique. Le souci d'éviter l'esclavage et de ne pas payer d'impôt supplémentaire explique largement les conversions à l'islam en Afrique...

### LES AUTRES RELIGIONS

Notons que les juifs et les chrétiens sont rejetés à plusieurs reprises dans le Coran en particulier dans la sourate 5, verset 151, et la sourate 9, verset 30.

Toutefois, les juifs sont considérés par les musulmans comme d'authentiques monothéistes, alors que les chrétiens sont accusés

d'«associationnisme» et de «théophagie».

La prédication de Mahomet se veut confirmation de la Thora (sourate II, verset 38 ; sourate III, verset 44). Les juifs auraient falsifié la Thora pour cacher la foi musulmane d'Abraham (sourate II, verset 140).

Les chrétiens sont rejetés par la sourate 5, verset 17. Le Coran refuse l'Incarnation (sourate 2, verset 116 ; sourate 5, verset 72 et 75). Jésus n'est pas Dieu, c'est un prophète, un simple messenger de Dieu (sourate 5, verset 17).

Le refus de la Trinité apparaît dans la sourate 4, verset 171, et la sourate 5, versets et 116 : « *Et quand Dieu dira « O Jésus fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors de Dieu ? ».*

C'est d'ailleurs à propos de ce verset qu'il faut poser la question du sérieux de la révélation reçue par Mahomet : dans aucune religion chrétienne, la Trinité n'a inclus la Vierge Marie.

De même, Mahomet prétend les juifs et les chrétiens en désaccord sur la place d'Abraham :

« *O gens du Livre, pourquoi vous disputez-vous au sujet d'Abraham, alors que la Thora et l'Évangile ne sont descendus qu'après lui ? ».*

Le Coran nie la crucifixion du Christ, historiquement attestée (sourate 4, versets 156 et 157) : « *Tout est venu de leur mécréance et de leur parole contre Marie - énorme calomnie - et de leur parole « nous avons vraiment tué le Christ » ; Jésus le fils de Marie, le messenger de Dieu !... Or ils ne l'ont tué ni crucifié, mais on leur a apporté quelque chose de ressemblant ! ».*

De plus, dans la sourate 19, verset 28, Mahomet paraît confondre Marie, la mère de Jésus, avec la soeur d'Aaron et de Moïse...

Il est donc assez stupéfiant de constater que des religieux catholiques, soucieux d'être « politiquement corrects » lorsque les croisades et la colonisation sentent encore le soufre, publient que le dernier village français (La Garde Freinet) libéré du joug musulman ne l'a été qu'en 980, et qu'il n'y a jamais eu le moindre regret musulman pour la conquête et la destruction des États chrétiens d'Europe, d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient. Ce ne sont pas les Églises catholiques et protestantes qui s'élèvent contre le génocide des chrétiens soudanais. Et des responsables religieux semblent aujourd'hui aussi fascinés par l'islam qu'ils le furent, il y a une ou deux décennies, par le marxisme-léninisme. Citons le Père Claude Geffré, qui proclama à Tunis en 1979 : « *La*

*révélation dont Mahomet est le messenger est une parole de Dieu qui m'interpelle dans ma foi ».* Quant au Père Michel Lelong, il déclara : « *Pour les uns, c'est Jésus-Christ, pour les autres, c'est dans le Coran que Dieu s'est fait connaître en plénitude. Mais tous (chrétiens et musulmans) croient – avec leurs frères en judaïsme – qu'il a parlé par les prophètes »* (Le Monde, 27 avril 1979).

Pendant l'été 1996, des catholiques ouvrirent, à Paris, les portes de l'église Saint Bernard à des Maliens en situation irrégulière, alors que les chrétiens n'ont aucune liberté religieuse au Mali. C'est le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Bou-bakeur, qui s'indigna de l'utilisation d'un lieu de culte pour une campagne politico-médiatique...

Cela dit, les dirigeants musulmans, au cours de l'Histoire, ont appliqué les enseignements les plus rudes du prophète. Plus que par des tactiques ou stratégies militaires, c'est la submersion démographique (sourate 2, verset 223) et le conditionnement psychologique des guerriers, assurés du paradis s'ils tombaient au combat contre les infidèles, qui assurèrent les victoires musulmanes du VII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles.

Le Coran promet le paradis à ceux qui meurent au combat (sourate 4, verset 74) : « *Qu'ils combattent donc dans Le chemin de Dieu, ceux qui vendent la vie présente contre l'ultime. Et quiconque combat dans le chemin de Dieu, tué ou vainqueur, nous lui donnerons bientôt un énorme salaire.»*

Tout au long de l'Histoire, cette affirmation est reprise par les commentateurs musulmans :

\* Al Bokhari (810-870) : « *Lorsque vous rencontrez l'ennemi, soyez endurants et sachez que le paradis est à l'ombre des sabres.* ».

\* Al Tabarī (838-923). Cet historien cite la lettre de Khalil ibn al-Walid, envoyée en 633 aux chefs perses, responsables de la surveillance des frontières: « *Devenez musulmans et soyez sauvés. Sinon, acceptez notre protection et payez la Gizya. Sinon, je viendrai contre vous avec des hommes qui aiment la mort autant que vous le vin.* »

\* Ibn Khaldoun (1332-1406) : « *Dans l'islam, la guerre contre l'Infidèle est d'obligation divine, parce que la religion s'adresse à tous les hommes et qu'ils doivent l'embrasser de gré ou de force... Aux non musulmans, nous n'avons qu'à donner le choix de l'islam, de la capitation (Dhîmma) ou de la mort* » (Prolégomènes, p. 469-479).

\* Al Muttaki (1477-1567) : « *Le paradis est à l'ombre des épées... Un jour et une nuit de combat à la frontière valent mieux qu'un mois de jeûne et de prière... Les épées sont les clés du paradis. Chasse les juifs et les chrétiens de la péninsule arabe...».*

## IDÉOLOGIE DE COMBAT

Depuis cinq cents ans, les musulmans ressentent, face aux succès et aux victoires des chrétiens et des juifs, une énorme frustration.

Actuellement, les islamistes ont forgé à partir du message prêché à Médine, repris par Qutb Sayyid, une idéologie qui élimine le message «

mecquois » de tolérance et de bonté ; récuse la laïcité, et en particulier la séparation des domaines religieux, politiques et judiciaires; prône le partage des richesses du Nord développé et des États pétroliers avec les pauvres du sud ; remet en cause les frontières existantes : il ne devrait exister qu'une limite provisoire entre les domaines des croyants et

des incroyants ; légitime la violence pour parvenir à ses fins ; prône la constitution d'un ensemble géostratégique musulman, destiné à redonner à l'islam la puissance militaire perdue depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Citons Gilles Kepel : « Selon Qutb, l'islam est caractérisé par la souveraineté de Dieu seul : un chef d'État n'exerce légitimement son pouvoir qu'autant qu'il met en oeuvre la volonté de Dieu, c'est-à-dire les injonctions de la charia... Sous toutes ses formes, la Jahlīyya (impiété et barbarie) doit être détruite par la nouvelle génération coranique que Quib appelle de ses vœux et qui, à l'instar du prophète conquérant La Mecque impie pour en faire le centre de la nouvelle foi, doit construire l'État islamique sur les décombres de l'ordre ancien ... Mais il faut attendre le milieu des années 70 pour qu'elle fasse son chemin parmi la première génération issue de l'explosion démographique et de l'exode rural alphabétisée, née avec l'indépendance et profondément mécontente de son sort... Poussée à son terme la pensée de Qutb aboutit au renversement du pouvoir par la violence » (op. cit, p.448).

Notons le rôle très ambigu de l'Arabie Saoudite, qui finance la propagation de la théologie musulmane la plus rétrograde par la « Rabita », grâce au pactole pétrolier.

Il faut citer trois déclarations très caractéristiques, auxquelles les dirigeants français se sont refusé à donner la moindre publicité :

« Le Coran fait interdiction absolue à un musulman d'accepter la souveraineté d'un non musulman en terre d'islam. Il n'y a, à ce principe, aucune exception, ni à Jérusalem, ni au Caire, ni à Beyrouth, et pas même à Madrid ou peut-être demain, à Paris » (Cheik Samir Bou Assad, *Les Cahiers de l'Ouest*, n°7. 3<sup>e</sup> trimestre 1987, Paris).

Dans *Le Paradoxe de Roubaix*, de Philippe Azziz, Plon, 1995. p. 89 et 90, voici les propos de Mohamed Sabaoui : « Si les lois de la République ne sont pas conformes aux lois coraniques, elles ne devraient pas être imposées aux musulmans. Ces derniers ne devraient être gouvernés que selon la charia, la loi de Dieu... qui est la meilleure du monde. Ils pourront avoir un territoire ou quelques villes où ils pourront appliquer sans entrave les préceptes du Coran...

- Donc des enclaves qui échapperont à la loi commune ?

- Oui.

- Et où situez-vous ces enclaves ?

- Dans le Nord, c'est tout trouvé. Ce sera Roubaix, qui est déjà majoritairement musulman... Si tous les musulmans optent, lors des prochaines municipales, pour un vote islamique, le prochain maire pourra être un musulman. Après négociation avec l'État et la région, il pourra déclarer Roubaix enclave musulmane libre et imposera progressivement la charia à l'ensemble des habitants.

- Et que ferez-vous des Roubaisiens non musulmans ?

- La législation islamique a prévu ce cas : la minorité chrétienne aura un statut de dhimmis. Ce seront des citoyens non pas de seconde zone, mais à part, et ils auront toute latitude pour racheter leur liberté et leurs droits grâce à un impôt spécial. En outre, nous ferons tout pour les amener dans le giron de l'islam, en utilisant non point la violence mais la persuasion... Nous sommes déjà en train, moi et mes camarades, à

*l'Université de Lille, de mettre sur pied des brigades de la foi qui seront chargées de convertir les Roubaisiens chrétiens ou juifs. »*

Dans la revue *Politique internationale* (hiver 96-97), le mollah Mohammed Omar, chef suprême des Talibans afghans, déclarait :

« Nous devons purifier nos sociétés musulmanes avant de nous préoccuper du reste du monde, pour détourner celui-ci du chemin de Satan et lui faire regarder la vérité en face. L'événement le plus marquant de l'époque actuelle, ce n'est pas l'invention de l'ordinateur ou d'autres machines tout aussi absurdes, mais le renouveau de l'islam et de sa mission : sauver le monde de l'ignorance, et civiliser une humanité qui est retournée à l'état sauvage. De par sa nature même, la femme est un être faible et vulnérable à la tentation. Si on la laisse sortir de chez elle hors de la surveillance de son père, de son frère, de son mari ou de son oncle, elle aura vite fait de se laisser entraîner dans la voie du péché... Comme le montre l'expérience des pays occidentaux, c'est le premier pas vers la prostitution. » Et à propos des mutilations prévues par la charia : « Un homme amputé d'un doigt ou d'un bras... s'est acquitté de sa dette envers la société et peut immédiatement retourner travailler pour nourrir sa famille. »

Cela dit, beaucoup de musulmans sont actuellement très mal dans leur peau. Les théologies selon lesquelles le Coran doit être pris à la lettre résistent mal aux chocs des techniques, des théories scientifiques et des médias occidentaux. Aujourd'hui, la plupart des musulmans sont atteints de strabisme divergent : ils gardent un oeil vers La Mecque, mais l'autre est tourné vers New York ou Paris. Il leur faudra choisir entre la logique du Coran et celle de l'ordinateur...

Samuel Huntington a appelé notre attention sur la composante religieuse des conflits actuels : même si la plupart des musulmans n'ont qu'une idée très partielle de la théologie et du droit de l'islam, la conviction que la guerre contre l'infidèle est juste et légitime est partagée par la plupart des croyants...

Les intégristes islamiques ont un projet de conquête mondiale : comme Lénine, Hitler, Qutb ou Khomeini, tous les perturbateurs, tous les dictateurs ont annoncé à l'avance leurs desseins. Comme toujours, nul ne veut y croire dans nos démocraties et surtout en France, où les islamophiles à la solde de l'Arabie Saoudite s'efforcent de ne mettre en lumière que l'aspect présentable de l'islam. L'idéologie existe : il ne manque qu'un chef musulman du calibre de Saladin (Sâlah al Dîn Yusuf), d'Hitler ou de Lénine pour que nous soyons confrontés, dans une vingtaine d'années, à une menace militaire majeure...

Le problème est aggravé par la collusion des États-Unis avec l'Arabie Saoudite et les intégristes musulmans : en Algérie, « sur 120 étrangers assassinés, pas un seul Américain... Neutralité négociée ? Reste une évidence : en juillet 1996, des expatriés américains fort repérables faisaient du jogging ; sans protection aucune, dans le port pétrolier d'Arzew, près d'Oran », (Xavier Raufer, note d'information du laboratoire Minos, « Nouvelles menaces, Les identités criminelles hybrides, les cas du GIA », Centre des Hautes Études de l'Armement, décembre 1996).

Comme pour le marxisme-léninisme, la grande faiblesse de l'islam, c'est la sous-estimation du fait national : l'Occident n'est pour rien dans l'échec des « fusions » entre l'Égypte et la Syrie (1961), la Libye et ses voisins ou l'éclatement du Pakistan et du Bangladesh (1971).

A court terme, les principaux dangers semblent un terrorisme déstabilisateur, comme chez nous en 1986 ou 1995, et la subversion des valeurs fondatrices de la France par une immigration incontrôlée.

Les dirigeants occidentaux et français se décideront-ils à :

- exiger la réciprocité des droits lorsque nous accueillons des musulmans d'autres États chez nous;
- appliquer les lois qui existent ;
- contrôler le financement des groupes de pression tiers-mondistes et antiracistes prônant une Europe et une France multiculturelles, avec l'ouverture complète de nos frontières ;
- ne pas abandonner l'islam français à l'Arabie Saoudite ou à l'Algérie ;
- considérer que l'Histoire de la planète où nous vivons n'est pas terminée, que des trublions entendent remettre en cause le partage actuel des pouvoirs et des richesses, et qu'il vaudrait mieux faire confiance à Clausewitz qu'à Adam Smith pour préparer l'avenir de l'Europe et de la France.

## UN DEVOIR CIVIQUE : SIGNER LA PÉTITION NATIONALE CONTRE L'ADOPTION D'UN ENFANT PAR DEUX PERSONNES DU MÊME SEXE LIÉES PAR UN PACS

A ce jour, plus de 180 députés et sénateurs de divers partis politiques et plus de 8.000 personnes l'ont signée. Il ne manque que vous.

Je soutiens la pétition nationale pour le vote d'une proposition de loi visant à interdire l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe.

NOM

PRÉNOM

DATE :

SIGNATURE :

A diffuser autour de vous,  
à renvoyer à Renaud MUSELIER  
Assemblée nationale -126 rue de l'Université  
75007 PARIS - e-mail : [petition.muselier@free.fr](mailto:petition.muselier@free.fr)  
La pétition se trouve dans notre journal interne  
« Mil-Vigilance » et sur le site internet  
du RPR : <http://www.rpr.org>.

**VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution - Commission paritaire 11181**  
Directeur de la publication : **R. BÉTEILLE** - Co-directeur de la publication : **G. FLICOURT**

**D  
E  
S  
I  
G  
N  
E  
S  
D  
E  
S  
I  
G  
N  
E  
S**

Nom ..... Prénom.....  
Prénom (épouse) .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Portable ..... Fax .....

Date et lieu de naissance ..... Date et lieu de naissance (épouse) .....

Voulez-vous être adhérent  , adhérent actif  ou militant  ?

Profession .....

désire recevoir une documentation sur le M.I.L.

désire soutenir financièrement l'action du MIL et verse :  
 100 F     200 F     300 F     500 F ou plus

déclare adhérer ou renouveler mon adhésion au M.I.L. (rayer la mention inutile) :

Cotisation de membre et abonnement au journal : 250 F     Cotisation couple : 250 F

Cotisation pour la carte de membre donateur : 500 F     Cotisation simple : 150 F

Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 1000 F     Cotisation chômeur : 50 F

désire s'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) : 200 F

Date ..... Signature .....

à remplir en lettres majuscules et à renvoyer au M.I.L., 75 rue Louis Rouquier 92300 Levallois Perret tél. 01 47 57 34 44

## **MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE**

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elle contient sont à usage strictement interne et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur justification de votre identité.